



MARTIGNA (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Martiniacum, Martigny, Martigna-sur-Jeurre,

village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton, perception et bureau de poste de Moirans ; succursale; à 7 km de Moirans, 20 de Saint-Claude et 48 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 578^m.

La commune de Chanon a été réunie à celle de Martigna, le 7 août 1822.

Le territoire est limité au nord par Moirans et Villars-d'Héria ; au sud par Montcusel et Jeurre ; à l'est par Jeurre, et à l'ouest par Lect. Les granges de Bioux, de Nombouillet, des Auges, le Moulin, les hameaux de Cruzille et de Chanon, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Moirans, Montcusel, Jeurre et Lect ; par le ruisseau de Martigna, le bief du Lac et un ravin.

Le village est situé sur le revers d'un coteau, dans les montagnes qui séparent le bassin de l'Ain de celui de la Bienne. Les maisons sont disposées par groupes, construites sans goût en pierre et couvertes en chaume ou tavaillons. On y remarque l'habitation de M. Tournier, négociant à Lyon.

Population : en 1790, de Martigna , 333 habitants ; de Chanon, 54 ; population réunie en 1846, 366 ; en 1851, 362, dont 179 hommes, et 183 femmes ; population spécifique par km carré, 41 habitants ; 74 maisons, savoir : à Martigna, 88, et à Chanon , 19 ; 83 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Jacques. Église succursale de celle de Lect.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Martigna a reçu la cote 5 E 182/1. Un registre est conservé à Moirans sous la cote GG 10. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 557, 3 E 5094 à 5098, 3 E 7882, 3 E 10449 à 10451 et 3 E 12173. Tables décennales : 3 E 1233 à 1241.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 943, 2 Mi 418, 5 Mi 656 et 657, 5 Mi 1256, 2 Mi 1090, 2 Mi 1809, 5 Mi 12 et 13 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent, pour être domestiques, surtout à Lyon et à Paris.

Cadastre : exécuté en 1835 ; surface territoriale 875^h 58^a divisés en 2025 parcelles que possèdent 155 propriétaires, dont 49 forains ; surface imposable 865^h, savoir : 255^h en terres labourables, 233 en pâtures, 226 en bois, 103 en prés, 37 en friches et murgers, 8 en broussailles, 2^h 09^a en sol et aisances de bâtiments, et 1^h 74^a en jardins, d'un revenu cadastral de 2.861 fr. ; contributions directes 1.648fr.

Le sol, montagneux et ne rendant que trois fois la semence, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, surtout des noix ;



un peu de vin rouge et de lin, de fourrages artificiels et de foin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, quelques chèvres, des lapins et des volailles. On y engraisse des cochons. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, des tourbières, peu exploitées, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de pierre de taille, de pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Il y a un chalet, dans lequel on fabrique annuellement 5.000 kg de fromage, façon Gruyère ; un moulin à farine deux tournants, 3 auberges, 5 boisseliers, 2 marchands d'étoffes et un épicier.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et quelquefois ceux de Saint-Claude. Leurs principales ressources consistent dans l'agriculture, la tournerie sur bois et la fabrication des sifflets et flageolets, pour le compte des négociants de Saint-Claude.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté ; une maison commune en mauvais état, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 32 filles ; un presbytère près de l'église ; un châlet, deux fontaines et un abreuvoir à Martigna ; une fontaine et un abreuvoir à Chanon ; un puits comblé près du presbytère, et 205^h 34^a de pâtures, bois et broussailles, d'un revenu cadastral de 177 fr. 44 c. ; la section de Chanon a 140^h 24^a de pâtures et bois, d'un revenu cadastral de 162 fr. 33 c.

Bois communaux : Martigna, 77^h 54^a ; coupe annuelle, 2^h 91^a. Chanon, 89^h 25^a ; coupe annuelle, 2^h 58^a.

Budget : recettes ordinaires, 1.912 fr. ; dépenses ordinaires, 1.891 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Martigna est situé sur le chemin qui devait relier la ville d'Antre à celle de Condes et non loin de Jeurre. Ce voisinage explique la grande quantité de médailles du Haut et du Bas-Empire qu'on découvre sur son territoire, surtout sur les bords de la *Grande-Vie*. M. Reffay de Suligna, ancien curé de la paroisse, en avait recueilli une à l'effigie d'Auguste, offrant au revers le temple de Rome et d'Auguste, construit à Lyon ; d'autres, frappées en l'honneur de Vespasien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Faustine, de Lucius Verus, de Gordien-le-Jeune, de Claude-le-Gothique, de Dioclétien, de Maximien, de Constantin, de Crispus, de Constance, de Magnence et de Maxime, mort en 388.

Seigneurie de Martigna : Martigna dépendait en toute justice de la baronnie de Moirans. Les sujets étaient main-mortables.

Prévôté : Les droits attachés à la prévôté de Martigna consistaient dans le tiers des amendes prononcées à la justice de Moirans, contre les habitants de ce village ; dans le privilège de jouir des bois, des eaux, des parcours de la communauté ; de chasser librement dans l'étendue de la terre de Saint-Claude ; de pêcher dans le lac de Chanon ; d'y avoir un bac et une serve à poissons ; de vendre en franchise aux foires et marchés de Moirans et de Saint-Claude, toutes espèces de denrées ; de ne contribuer en rien aux réparations et à l'entretien de l'église et dans la propriété d'un vaste domaine, dont la plupart des terres et des maisons étaient accensées. Cette prévôté appartenait dans l'origine à une famille noble de nom et d'armes, du nom de Martigna ou Martigny, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Martigna-sur-l'Isle dans le Bugey. Elle existait dès le XII^e siècle. Jean de Martigna figure dans différents actes, comme témoin, de 1170 à 1180. On voit, de 1307 à 1310, Hugues, Jean, fils de Perceval, Perrier, Guillemette de Martigna, faire hommage à l'abbé Odon de Vaudrey, de différents fiefs qu'ils possédaient dans plusieurs villages de la terre de Saint-Claude. Une branche de cette famille s'établit à Poligny et fournit des sujets

très distingués. Jean de Martigny était procureur-général de Bourgogne en 1395. Denis, son fils, était lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1412. Ce dernier fut probablement le père de Guy de Martigny, écuyer, et de Jean de Martigny, secrétaire du duc de Bourgogne, lieutenant-général du bailli d'Aval, et envoyé de la duchesse à la cour de Savoie. La lieutenance du bailliage d'Aval sembla se perpétuer dans cette race, dont la descendance forma des établissements dans les Pays-Bas. La prévôté de Martigna sortit des mains de cette famille au XIV^e siècle, pour entrer dans celle des Dortans. Huguenin de Dortans, II^e du nom, chevalier, seigneur de Dortans, Martigna-sur-Jeurre (il n'en avait que la prévôté), de la Balme et de l'Isle-sous-Martigna, testa le 31 août 1391, laissant de Clémence de Moyria, son épouse, entre autres enfants, *André* de Dortans, prévôt de Martigna-sur-Jeurre, puis seigneur de Dortans. Ce gentilhomme, nommé gouverneur du château d'Annecy, pour le comte de Genève, et bailli des terres des sires de Thoire-et-Villars, s'allia à Claudine de Doms, et testa le 4 août 1432. Huguenin III de Dortans, son fils aîné, chevalier et écuyer ordinaire du duc de Savoie, eut la prévôté de Martigna. Allié à Guillemette, fille de Jean, seigneur de Vincelles, près de Louhans, il testa le 2 juin 1458, et laissa cette prévôté à Antoine, seigneur de Dortans, chevalier, son fils aîné. Antoine de Dortans épousa Louise, fille d'Antoine de Bussy, et par son testament de l'an 1490, il légua le fief de Martigna à Philibert et Sébastien de Dortans, les deux plus jeunes de ses fils. Le 5 juin 1524, Philibert érigea dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Martigna, une chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Philibert, et donna des fonds pour l'entretien d'un chapelain, qui devait y célébrer deux messes par semaine, le lundi et le vendredi. Le 30 octobre 1536, Sébastien de Dortans fit un accensement féodal d'un de ses domaines de Martigna, à Barthélémy Frelin, écuyer, à charge d'hommage envers lui, et il aliéna ses autres biens, notamment à noble Sébastien Flory, écuyer. Louis de Boisset, conseiller au parlement de Dole, ayant acquis les droits de Sébastien Flory, obtint, le 5 mai 1593, de l'abbé Ferdinand de Rye, des lettres-patentes qui l'autorisaient à réunir au fief de Martigna, dont il était acquéreur, tout ce qui avait été vendu par Sébastien Flory, et même par Sébastien de Dortans. M. Guillaume-Joseph Muyard, seigneur de Cognac, conseiller-maître ordinaire à la chambre des comptes de Dole, acheta le fief de Martigna des héritiers de Boisset, et en fournit le dénombrement au cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Claude, en 1713. M. Louis-Amable-Édouard Muyard, baron de Martigna, né en 1801 et mort en 1851, posséda ce domaine du chef de son père.



Château : La maison-forte de la prévôté de Martigna se composait d'un principal corps de logis flanqué de tours, d'un colombier, de grangeages, de jardins et vergers. Elle n'était séparée de l'église que par le cimetière et était adossée contre le pied de la montagne. Ruinée pendant les guerres de 1656, ainsi qu'une grande partie du village, il n'en reste que des pans de murs percés d'une porte ogivale. M. Muyard fit bâtir, en 1713, un autre château avec tours, sur l'emplacement de deux ou trois maisons qui étaient en ruines. Cette construction existe encore.

Fief de Chanon : Le village de Chanon appartenait en moyenne et basse justice, au chapitre de Saint-Claude, depuis la cession que lui en avait faite, au mois d'août 1280, l'abbé de ce monastère, pour tenir lieu aux religieux de certaines réfections de poissons du lac de Genève, qu'il leur devait et ne pouvait leur livrer. Ce fief était réuni, pour l'administration de la justice, à ceux de Lavancia, Rhien et Epercy. L'abbé n'y avait que la haute justice.

Fief de Bioux et Champ-Dolent : La combe de Bioux, dans laquelle exista une villa romaine, était un vaste *franc-allevé*, qui fut possédé pendant plusieurs siècles par la famille Parpillon. Il était tenu en 1414, par noble Henri de Parpillon, et en 1467, par Claude de Parpillon, son fils. Claudine, fille d'André de Parpillon, le porta en dot à Perceval de Dortans, son mari, seigneur de Dortans et d'Uffel, conseiller, écuyer et grand chambellan des ducs Philibert et Charles de Savoie, gouverneur de Genève et Vercel. Ce gentilhomme occupa des emplois très honorables. Il fut plusieurs fois envoyé par les ducs de Savoie, vers le connétable de Bourbon, le vice-roi de Naples et la princesse d'Orange. C'est lui qui fut envoyé à Genève, pour négocier avec les habitants, la rentrée de leur évêque. Claudine de Parpillon testa en 1525, et son mari en 1534. Antoine de Dortans, leur fils aîné, écuyer d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, eut le fief de Bioux dans son lot. Il épousa le 2 février 1549, Ferry, fille de Pierre de Civria, seigneur de Bourcia, et en eut entre autres enfants, *Pierre-Antide* de Dortans, seigneur de Dortans. Le comte *Gaspard* de Dortans et Claudine du Pré, son épouse, vendirent le fief de Bioux, le 12 avril 1684, à Jean-Claude Jacquard, seigneur d'Annoire en partie. Le 18 avril 1729, Claude-François-Désiré Jacquard, seigneur



d'Annoire, Beauchemin, etc., le revendit à Guillaume-Joseph Muyard, déjà possesseur du fief de Martigna. En 1758, Jeanne-Françoise Muyard, fille de cet acquéreur, et douairière de Claire-François Couthaud, seigneur de Rambey, voulut instituer des officiers pour exercer la haute, moyenne et basse justice à Bioux. L'abbé de Saint-Claude s'y opposa. A la suite d'une procédure très animée, il intervint un traité, d'après lequel la haute justice fut attribuée à l'abbé, la moyenne et la basse à M^{me} veuve Couthaud. Le château et le domaine de Bioux ont été acquis depuis quelques années, des héritiers de Louis-Amable Muyard, baron de Martigna, par M. Monnet, maire de Moirans, qui le possède actuellement.

Église : Martigna était, dans l'origine, de la paroisse de Lect. Une chapelle, construite dans le village, en l'honneur de saint Jacques, apôtre, acquit le caractère d'église succursale, dès le XV^e siècle. Cette église, située proche de l'ancien château, au pied d'une montagne, se compose d'un clocher, reconstruit en 1839, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, d'une chapelle à droite de la nef et d'une sacristie. L'intérieur de cet édifice est voûté en berceau et du style ogival. Le cimetière renferme un joli mausolée, élevé à la mémoire de M. Louis-Amable-Édouard Muyard, baron de Martigna, mort en 1851.

Curiosités naturelles : A 5 kilomètres au midi du lac d'Antre, est le petit lac de Chanon, dont l'aspect embellit le site de ce village et de Martigna. Il décrit un ovale d'environ 600^m de longueur, sur une largeur moyenne de 200. Sa plus grande dimension règne du nord au sud. Il en sort un petit ruisseau qui tombe dans le ruisseau d'Héria, entre Grand-Châtel et Jeurre. On y pêche des brochets, des perches, etc., et on y chasse des bécassines. Une tradition conservée dans le pays, rapporte que lors de la catastrophe qui dispersa les prêtres gaulois ou gallo-romains des bords du lac d'Antre, on vint jeter dans ce lac les trésors qu'on voulait soustraire à la rapacité de l'ennemi. Le bois du *Dievan*, situé près du lac, porte une dénomination qui semblerait en effet indiquer une consécration druidique.

Bibliographie : Annuaire du Jura, années 1840 et 1849. — Histoire de Bresse et du Bugey, par Guichenon. — Archives de la préfecture du Jura.